



Manuel Fournisseur de Préparation

Responsabilités et tâches du fournisseur avant la préparation et la livraison :

- Les arbres étiquetés doivent être vérifiés avant la coupe. Les arbres ne doivent présenter aucun signe de perte de couleur, de chute d'aiguille ou de tout autre dommage survenu après l'étiquetage ou la signature du contrat.
- Si de tels dommages sont nettement visibles, l'Acheteur doit être immédiatement contacté pour qu'un accord soit trouvé vis-à-vis de ces désagréments.
- Les sapins de Noël ne doivent pas être coupés avant le 15 novembre, sauf accord écrit contraire.

Responsabilités et tâches du fournisseur lors de la coupe :

- Les coupes doivent être effectuées le plus près possible du sol afin de respecter la hauteur standard indiquée sur l'étiquette ou dans le contrat.
- Pour calculer la hauteur standard, il faut mesurer la distance à partir du point de coupe jusqu'au niveau de la flèche que le verticille le plus haut peut atteindre lorsque ses branches sont recourbées le long de celle-ci. La taille des arbres ne doit pas dépasser le bourgeon terminal.
- La poignée doit être taillée afin de retirer toutes les pousses et les petites branches. Notez qu'en taillant la poignée jusqu'au verticille le plus bas, vous risquez de vous retrouver avec un arbre trop court.
- Longueur de la poignée :
 - Entre 5 % et 10 % de la hauteur de l'arbre pour les sapins atteignant 200 cm.
 - Entre 5 % et 15 % de la hauteur de l'arbre pour les sapins atteignant 200 cm.
- Si un « pied d'éléphant » est présent sur l'un des arbres, il doit être taillé de manière à ce que la poignée s'aligne avec le tronc.
- Tous les restes de mauvaises herbes coincés dans les arbres doivent être retirés.
- Les arbres qui, après la coupe, ne sont plus conformes à la hauteur standard spécifiée doivent être étiquetés de nouveau avant la palettisation.

Responsabilités et tâches du fournisseur lors du débardage, de la mise en filet, de la palettisation et du transport :

Les arbres doivent être débardés vers un site de collecte en bord de voie et posés de façon à ce que les extrémités des troncs pointent dans la même direction.

- Ils ne doivent pas être souillés par de la terre ou de la boue, et veuillez vous assurer qu'aucun tracteur ou machine ne leur roule dessus.
- Les arbres dans lesquels des feuilles, de l'herbe ou d'autres débris sont coincés ne doivent pas être mis en filet.
- Les arbres doivent être laissés au sol pendant quelques jours après la coupe, avant d'être mis en filet et palettisés.
- Les arbres doivent être mis en filet à l'aide d'un entonnoir et d'un filet de diamètres appropriés au type d'arbre concerné. Le diamètre de l'entonnoir doit être aussi petit que possible, mais pas trop, afin d'éviter que le verticille le plus bas soit endommagé au cours de l'opération. En règle générale, les arbres de moins de 175 cm peuvent être mis en filet avec un entonnoir de 25 cm, ceux de 175 à 225 cm avec un entonnoir de 34 cm et les arbres de plus de 225 cm avec un plus grand entonnoir.
- Lors de la palettisation, chaque palette ne doit contenir qu'une seule catégorie d'arbre, sauf accord contraire.
- Des palettes mixtes peuvent être préparées uniquement avec l'accord préalable de l'Acheteur.
- Les arbres doivent être emballés de façon à ce que les extrémités coupées de leurs troncs soient au même niveau que les extrémités des palettes. Les arbres de plus de 175 cm de hauteur doivent être emballés de manière à ce que le contenu de la palette puisse être déterminé en comptant les extrémités des troncs.
- Les arbres sont comptés pendant la mise en filet et chaque palette est munie d'étiquettes, qui sont placées de manière visible, de chaque côté de la palette et à hauteur des yeux. L'étiquette de la palette devra mentionner la date, le nombre, la qualité et la taille.
- Pendant le transport des palettes depuis le site de production vers le lieu de chargement, et pendant le chargement, les palettes doivent être manipulées avec soin afin d'éviter qu'elles ne soient endommagées ou salies.

Stockage :

- Sur le lieu de chargement, les palettes doivent être stockées dans un endroit frais, à l'ombre et à l'abri des intempéries.
- Les palettes ne doivent pas être stockées dans un endroit clos pendant une longue période en raison du risque de dessèchement.
- Si les arbres n'ont pas été palettisés, ils doivent être placés de façon à ce que les extrémités de leurs troncs soient en contact avec de l'herbe ou une matière similaire.
- Les arbres empilés ne doivent pas être laissés au sol plus de deux jours et leur hauteur ne doit pas dépasser deux mètres.

Chargement :

- Les palettes doivent être chargées avec précaution afin d'éviter que les panneaux et les emballages ne soient endommagés ou salis.
- Les palettes ou les arbres endommagés, ou sales, ne doivent pas être chargés.